



Judo Jujitsu de Gradignan

Préfecture de la Gironde N° W332012164

Agrément Jeunesse et sports 33S13006

Affiliation FFJDA CL330430

06 51 29 92 68

LE PASSEPORT JUDO EST EXIGÉ À CHAQUE COMPÉTITION OU ANIMATION DE JUDO

Il est validé chaque année par le timbre détachable à retirer auprès de votre club qui doit être obligatoirement collé à l'emplacement réservé à cet effet. Il est obtenu auprès du club d'appartenance. Il coûte 8,00€ et est valable 8 ans.

LE PASSEPORT CONSTITUE LA PREUVE OFFICIELLE DU GRADE DU LICENCIÉ et facilite toutes les formalités administratives : certificat médical, résultats de compétitions, dates d'accession aux grades de judo, etc.

Le passeport, doit pour être en règle, être rempli comme suit :

Vos données administratives doivent être complétées.

1. Vous devez **signez** votre passeport. Ainsi que le représentant légal pour les mineurs.
2. Une **photo d'identité** doit y être collée.
3. Coller le **timbre de licence FFJDA** de l'année sportive en cours.
4. Contenir au moins **une deuxième vignette de licences FFJDA** à partir de la catégorie benjamine
5. **Le grade correspondant à votre couleur de ceinture** doit être complété et signé et daté par votre professeur.

CALENDRIER DES ANIMATIONS (COMPÉTITIONS) DE JUDO

<https://www.judojujitsugradignan.com>